

Réunion Comité Directeur du CVBM - le 17 décembre 2021

Présents : Marc Blondeau, Chantal Lavisse, Bruno Benedictus, Sylvie Le Bour, Sylvain Rabaté, Jean-François Renoux, Philippe Roy

Excusés : Bruce Commeau, Laurent Dufort, Hubert Plateaux

Absents : ?

Bilan de l'année sur l'activité nautique :

- 5 régates batilus ont été courues entre juin et novembre.

- régates extérieures : Le Pecq, Mantes, Vaux, Triel : entre 2 et 5 bateaux ont participé à chaque régates (soucis pour trouver des voitures munies de crochet pour tracter les voiliers).

- L'arbitrage, la sécu, le bon usage des VHF et les règles de course : un mini stage de rappel des bases sera organisé et mené par Philippe Roy le dimanche 13 février 2022. Une annonce sera faite à l'AG et une liste de volontaires établie. D'ores et déjà 4 préinscrits : Marc, Jean-François, Bruno et Sylvain.

- le calendrier 2022 est OK et a été déclaré à la FFV par Philippe.

- Les Pieds Gelés 2021 : le bilan financier est déficitaire, surtout en raison des pizzas servies aux Pieds Gelés Dériveurs. Pour y remédier, il est décidé de demander un droit d'inscription de 10€ par bateau pour les habitables et les dériveurs (gratuité pour les barreurs en solitaire ou les équipages complets de moins de 18 ans) mais de laisser le prix de la choucroute à 20€/personne.

- navigation en hiver : pas de problème le samedi si la VGA navigue avec bateau de sécurité ; sinon seuls sont autorisés à naviguer les bateaux de propriétaires, à 2 minimum (jamais seuls) et uniquement sur la Marne (pas dans les darses). Nous renvoyons au règlement intérieur qui stipule bien que les bateaux sortent sous l'unique responsabilité de leur équipage.

Les nouveaux adhérents et les départs du club (solde positif)

- 7 nouveaux membres : David Bernfeld et Nicolas Josa, Marc Lafagne et sa fille Morgane, Ailton Sepulveda et son fils Max, Jean-Luc Tisseuil

- 2 départs : Paul Belle et François Boulanger

- 3 nouveaux bateaux : 2 Corsaires (dont celui de Marc Lafagne) le Laser de Jean-Luc Tisseuil.

- Bateaux ventouse : l'Etap devra être sorti de l'enceinte du club, le Listel doit toujours partir pour être déconstruit mais la nouvelle date n'a pas été fixée par l'entreprise.

- Les cotisations club et location salle (250€) n'augmenteront pas en 2022, Les bateaux externes ski nautique non plus (450€/an). Par contre, il sera demandé une cotisation de 30€ pour les canoës, kayaks, skiffs ou planches qui seraient stockés dans le club.

Les travaux du club :

Entretien des voiliers club : faire un rappel sur l'usage, le nettoyage, le rangement des bateaux du club lors de l'AG.

Entretien espaces verts (Haie, tonte, arbre, feuilles, déchets) : cette année tous les travaux ont été faits par les adhérents mais faudrait-il prendre quelqu'un pour assurer ces travaux chronophages après le départ de Jean-Claude Gillet ? Pour le jardinage, Bruno propose de contacter une association de jardinage proche ou le Secours Catholique : à étudier.

Départ probable de JCG : une réflexion est nécessaire sur la présence de quelqu'un sur le site (gardiennage nuit), la permanence téléphonique, ... Néanmoins l'état actuel de délabrement du logement nécessiterait de très lourds travaux de mise en conformité et de confort si nous voulions le louer. Une étude juridique s'impose sur les possibilités d'emploi contre logement.

Voir état matériel pour espace vert (tester les moteurs des 2 souffleuses de feuilles) et racheter 2 râteliers à gazon.

Entretien des bâtiments et infrastructure

Une cuve à mazout percée est à débarrasser.

Quais, pontons, passerelle sont à réparer. Pour le quai : ciment et coffrage, et il faudra récupérer la petite partie du ponton flottant qui a coulé pour la refixer sur des bidons. Le treuil est OK mais il faudra le vidanger. Le slip dériveurs a été refait en 2021 mais il conviendra de rajouter une bande de métal déployé pour éviter les glissades (Marc s'en occupera). Certains pneus de protection sont à remplacer (Jean-François peut-il s'en procurer ?). Il faudra refaire un éclairage pour la grue mais le prévoir sur pied permettra de l'utiliser aussi pour le bricolage.

Les mouillages ne seront probablement pas coulés cet hiver mais ils devront être écartés du quai d'un ou 2 mètres au printemps.

Grue : révision annuelle 1^{er} trimestre année (janvier ?)

Compléter la fiche d'utilisation/mise en route du chauffage fioul créée par Marc.

Les moteurs des sécurités 6cv : révision effectuée.

Nécessité d'un autre moteur plus puissant 10 cv pour sécu 3 (Patrick Vilain trouve que 6CV, c'est un peu juste en cas d'urgence). Marc, Jean-François et Gaëtan Rauch ont le permis moteur, qui d'autre au club ? Voir à qui

appartiennent les Yamaha 8CV qui sont dans le club, recenser et étiqueter au nom du propriétaire tous les moteurs disponibles.

Refaire une liste à jour des vestiaires et les étiqueter.

Préparation des croiseurs pour hivernage : démâter et bâcher les 3 bateaux du club mardi prochain 21 décembre à 14h (sauf météo inappropriée).
(Bruno, Sylvain, J-François, Chantal, Sylvie)

Fil barbelé à mettre en périphérie de la clôture. Marc va commander le barbelé.

Idée de caméras anti-intrusion avec éclairage automatique autonome à étudier avec Bruce, ces dispositifs n'étant plus trop coûteux.

Vente de voilier du club Eclair 19 rouge *Kerntern* : sera finalisée lors de l'AG (racheté par Sylvain).

Divers projets : bâtiment tube acier couvert entre existant et voilerie composé de 4 fermes de 120kg dressées sur sol partiellement cimenté. Plans de Marc Blondeau. Estimation : 2 500€ hors toiture qui pourrait être amovible afin de ne pas alourdir la fiscalité du club.

Les relations administratives cette année avec VNF le Port et la Préfecture

Rappel des soucis pour l'organisation des régates officielles. Chantal a bénéficié de l'appui de la FFV pour résoudre ses démêlées avec la Préfecture. Il faudra envoyer l'arrêté à la présidente de la Ligue IdF, Elizabeth Neidhart : elisabethneidhart@yahoo.fr

Comptabilité

Etat des comptes en fin d'année : pour le moment + 7 300€

Rappel pour information des coûts fixes du club : impôts, assurance, VNF, chauffage, eau (+ 17m³ en raison d'une fuite de chasse d'eau) (un chèque de 364€ a été déposé par Chantal à l'USC qui n'a toujours fourni de facture), électricité, coupe des arbres, etc.

SCI paiement de modification des statuts : 1 000€.

La SCI et son avenir administratif

La SCI est devenue une SCI à Capital Variable, seul moyen pour échapper à un lourd redressement (nous payons bien au fisc l'impôt lié à chaque vente de part mais pas celui du greffe). Cette taxe est de 25€ pour le fisc et de 15€ pour le greffe. Tous les coûts de la SCI sont supportés par le club en échange de la mise à disposition des terrains et infrastructures. Le CVBM devra avoir 10 parts minimum s'il veut être indépendant de la SCI dans ses décisions et pouvoir convoquer une AG quand il en aura besoin.

Un projet de mandat de la SCI au club qui gèrera tout pour le compte de la SCI sera proposé lors de l'AG de la SCI.

DIVERS :

Philippe va commander :

- une douzaine de cadenas club
- les 3 pavillons de régates manquants
- de quoi améliorer les étagères de la voilerie

Ok donné à Bruno pour les panneaux qu'il a préparés (100€)